

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 21. 9. 2007 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

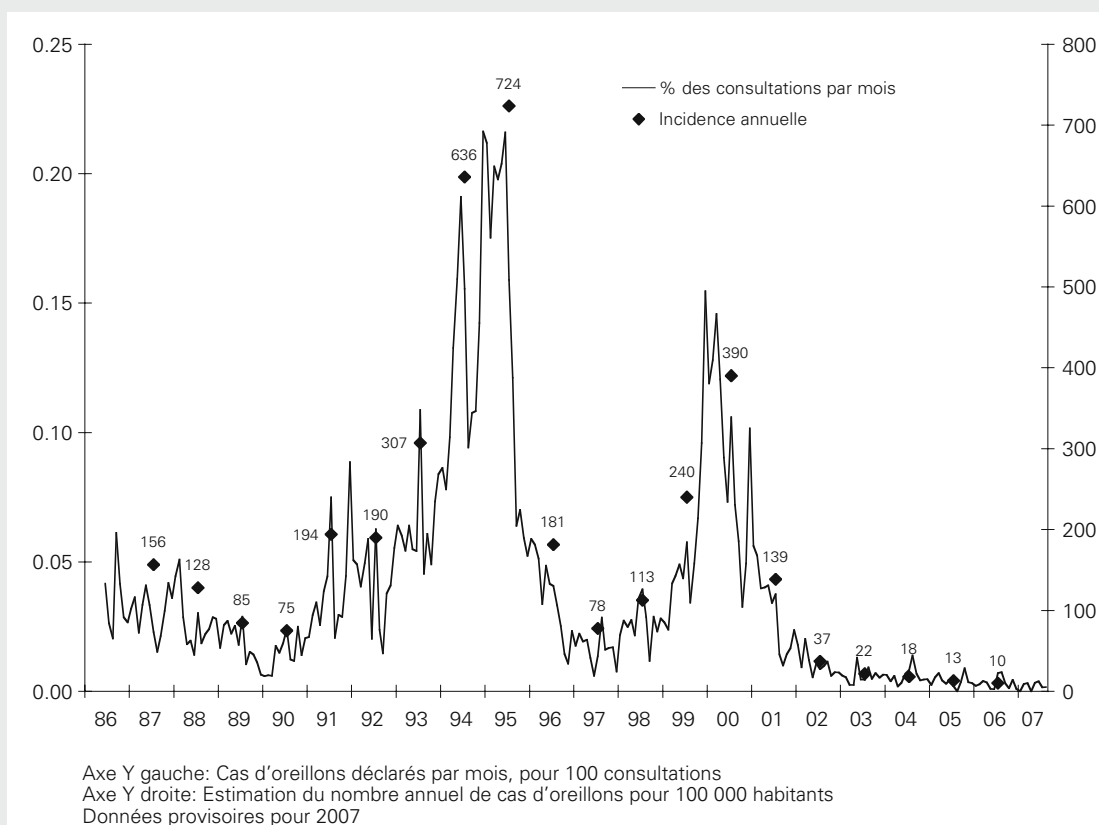
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	35		36		37		38		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	3	0.2	2	0.1	4	0.3	8	0.6	4.3	0.3
Rougeole	5	0.3	3	0.2	2	0.1	2	0.2	3	0.2
Rubéole	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Oreillons	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Coqueluche	4	0.2	3	0.2	7	0.5	1	0.1	3.8	0.2
Otite moyenne	36	2.2	40	2.6	50	3.3	43	3.3	42.3	2.9
Pneumonie	13	0.8	11	0.7	14	0.9	14	1.1	13	0.9
Gastroentérite aiguë	37	2.3	55	3.6	52	3.5	43	3.3	46.8	3.2
Médecins déclarants	182		171		166		145		166	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–août 2007

Les oreillons



Depuis la mise en place du système de surveillance Sentinella en 1986, deux importantes épidémies d'oreillons ont été enregistrées en Suisse,

en 1994-95 et en 1999-2000. À partir des déclarations des médecins Sentinella, le nombre de cas d'oreillons était estimé à environ 50 000

en 1995. Il se montait à 17 000 en 1999 et à 28 000 en 2000. Depuis lors, le nombre de cas d'oreillons traités dans un cabinet médical

s'inscrit nettement à la baisse. Avec une estimation de 760 cas correspondant à une incidence de 10 cas pour 100 000 habitants, il a atteint en 2006 le plus bas niveau jamais enregistré par Sentinella.

En 2006, 31 cas d'oreillons ont été rapportés par des médecins déclarant régulièrement (42 en 2005). Un résultat de laboratoire était disponible pour 25 (81%) d'entre eux, dont seulement trois (12%) étaient positifs. De plus, la définition clinique de cas n'était pas attestée pour 52% des cas (données manquantes, absence de tuméfaction de la parotide ou d'autres glandes salivaires, ou encore durée de la tuméfaction inférieure à 2 jours). En outre, un seul cas d'oreillons (avec une sérologie positive) était en lien épidémiologique avec un autre cas. Comme attendu en dehors des épidémies, la plupart des suspicions d'oreillons rapportées n'étaient donc probablement pas dues au virus ourlien.

De janvier à août 2007, 13 cas ont été déclarés (données provisoires), contre 23 pour la même période de l'année précédente. Parmi les 9 cas pour lesquels un résultat de laboratoire était disponible en 2007, un seul était positif, mais ce patient sans lien connu avec un autre cas avait été vacciné 17 jours auparavant suggérant une réaction vaccinale. Il est donc probable que, comme les 5 années précédentes, une proportion élevée des cas rapportés n'étaient pas dus au virus sauvage des oreillons.

Selon une enquête menée dans 16 cantons en 2005-06, la couverture vaccinale contre les oreillons des enfants de 2 ans était de 85%, pour au moins une dose. Elle s'élevait à 88% chez les enfants de 8 ans et à 94% chez les adolescents de 16 ans. Elle atteignait 69% à 75 % pour la seconde dose, selon l'âge. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination: première vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. Pour les jeunes adultes non vaccinés ou sans immunité prouvée, la vaccina-

tion ROR est également recommandée, en particulier pour le personnel médical et pour ceux qui travaillent avec des enfants. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06